

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, le **dimanche 28 juin 2020**, de concours directs de recrutement sur mesures nouvelles spéciales, pour le compte de la Cour des Comptes, dans le centre unique de Ouagadougou, conformément au tableau ci-dessous cité dans les conditions de candidature , **session 2019**.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ces concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité Burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2019, à la date d'ouverture des concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Tableau précisant les concours et les diplômes requis :

Intitulé du concours	Diplômes requis	Nombre de postes à pourvoir
Conseillers en Etudes et Analyses option : droit	DEA, DESS, Master II (BAC+5) en droit ou tout autre diplôme reconnu équivalent	02
Conseillers en Etudes et Analyses option : économie	DEA, DESS, Master II (BAC+5) en économie ou tout autre diplôme reconnu équivalent	02
Conseillers en Etudes et Analyses option : Gestion et Audit	DEA, DESS, Master II (BAC+5) en Gestion et Audit ou tout autre diplôme reconnu équivalent	02
TOTAL		06

Les personnes déjà intégrées dans la Fonction Publique ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé ainsi qu'il suit :

- une demande manuscrite timbrée à 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

Les dossiers de candidature sont reçus aux période, jours, heures et lieu ci-après :

- Période : **du 03 au 13 juin 2020** ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Lieu de réception : Cour des Comptes.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves se dérouleront selon les horaires ci-après :

Durée	Matière	Coefficient
07h 30mn à 10h 30mn	Epreuve technique	03
11h 30mn à 13h 30mn	Culture générale	02

Les épreuves écrites sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées.

Les candidats admis seront immédiatement intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire. Par ailleurs, ils exerceront les fonctions de vérification conformément à l'article 43 de la loi organique N°014-2000/AN du 16 mai 2000 portant composition, attributions, organisation, fonctionnement de la Cour des Comptes et procédure applicable devant elle.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30mn le jour de l'administration des épreuves.



Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon